

C.P.E.S TREMEGE



**ADDENDUM : PRESENTATION DES
MODIFICATIONS MINEURES APPORTEES
AU PROJET PENDANT LA PHASE
D'INSTRUCTION ET DES MISES A JOUR
DES PIECES DE DEMANDES DE PC
N° 009 225 24 K0001 &
N° 009 225 24 K0002**

Date : Avril 2025

Maître d'Ouvrage

CPES TREMEGE

330 Rue du Mourelet - Z.I. de Courtine - 84000 AVIGNON

**ADDENDUM : PRESENTATION DES MODIFICATION
MINEURES APPORTEES AU PROJET PENDANT LA
PHASE D'INSTRUCTION ET DES MISES A JOUR DES
PIECES DE DEMANDES DE PC
N° 009 225 24 K0001 &
N° 009 225 24 K0002**

**CENTRALE DE PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE
« TREMEGE 1 » & « TREMEGE 2 »**

COMMUNE PAMIER (09)

SOMMAIRE

1.	MODIFICATIONS MINEURES APPORTES AU PROJET TREMEGE PENDANT LA PHASE D'INSTRUCTION.....	4
2.	LES MISES A JOURS DES PIECES FAISANT L'OBJET DE DEMANDES DE PC.....	6
3.	DES PIÈCES PRODUITES PENDANT LA PHASE D'INSTRUCTION	6

1. MODIFICATIONS MINEURES APPORTEES AU PROJET TREMEGE PENDANT LA PHASE D'INSTRUCTION

La société CPES Trémège développe un projet de centrale photovoltaïque au sol, compatible avec une activité de pâturage, sur la commune de Pamiers, dans le département de l'Ariège (09). D'une puissance totale de 15,6 MWc, le projet est séparé par une voie communale et il est donc constitué de deux unités foncières : Trémège 1 (unité foncière au sud) et Trémège 2 (unité foncière au nord). Ce projet a fait l'objet de deux demandes de permis de construire, déposées en ligne le 03 janvier 2024 sur le guichet unique de demandes d'autorisations de la commune de Pamiers. Ces demandes portent les numéros suivants : PC N° 009 225 24 K0001 & N° 009 225 24 K0002.

Dans le cadre de l'instruction de ces demandes, plusieurs services ont été consultés et ont émis des avis et des observations. Afin d'y répondre, la société CPES Trémège a apporté des modifications mineures qui ne remettent pas en cause la nature même du projet. En effet, ces modifications mineures, décrites ci-dessous, n'engendrent aucun impact supplémentaire sur l'environnement et par conséquent, les conclusions de l'étude d'impact du projet restent inchangées.

Modification du nombre et du volume de citernes incendie sur site

A la suite des échanges avec le SDIS 09 (juillet et octobre 2024), le porteur de projet a apporté des modifications mineures au projet pour répondre à l'ensemble des recommandations du SDIS 09. En effet, plutôt qu'une unique citerne de 120 m³, le projet comprendra 4 citernes d'un volume unitaire de 30 m³.

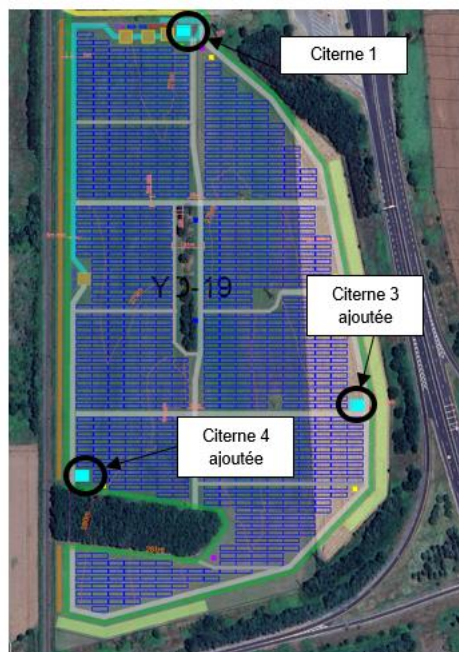


Figure 1. Extraits des plans de masse montrant les citernes ajoutées, îlot nord à gauche, îlot sud à droite

L'emplacement des citernes et leur volume a été validé par le SDIS Ariège. L'îlot nord du projet (*Trémège 2*), comportera une citerne au nord-ouest du site (un portail piéton de 3 m de large avec un système d'ouverture pompier permettra l'accès). Pour ce qui est de l'îlot sud du projet (*Trémège 1*), il comportera 3 citernes : la première au nord du site à côté du portail principal d'entrée, les deux autres seront installées à l'est et à l'ouest du site (un portail piéton de 3 m de large avec un système d'ouverture pompier permettra l'accès à ces deux citernes). Les citernes seront protégées par un grillage pour éviter tout endommagement par le troupeau pâtureur sur site.

L'ajout des citernes a impliqué une légère baisse de la puissance du projet (suppression de quelques tables) passant d'une puissance initiale de 15,7 MWc à 15,6 MWc.

Modification du tracé de la piste périphérique à destination du SDIS

La piste périphérique à l'est de l'îlot nord du projet, trouvait son emprise initialement sur la parcelle YA-25. Cette piste a finalement été entièrement décalée sur la parcelle YA-1 pour la situer en dehors du Domaine Public Autoroutier Concédé (parcelle YA-25).

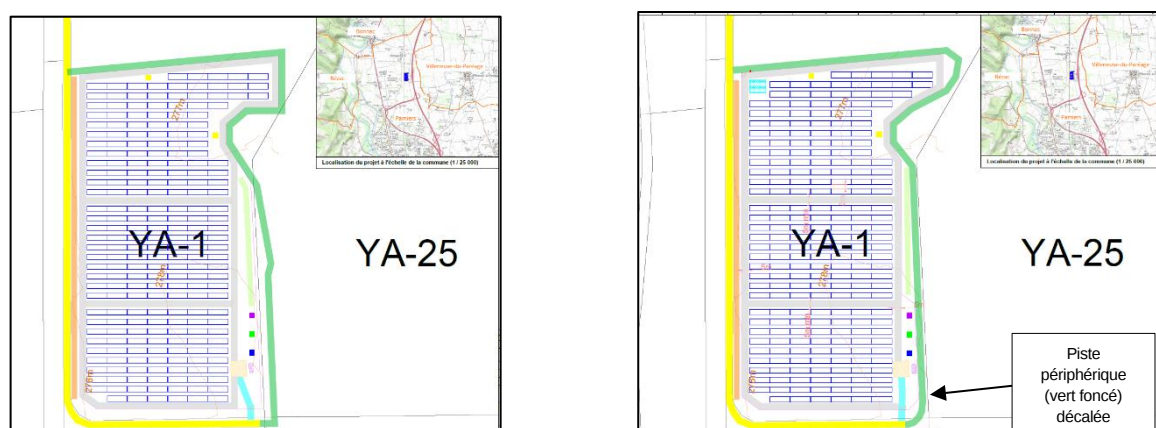


Figure 2. A droite, extrait du plan de masse initialement déposé en janvier 2024. A gauche extrait du plan de masse actualisé (piste SDIS décalée), ayant fait l'objet de l'avis MRAe émis le 20 février 2025

Le décalage de la piste a impliqué une légère modification de la surface clôturée, passant de 17 ha à 16,8 ha.

2. LES MISES A JOURS DES PIECES FAISANT L'OBJET DE DEMANDES DE PC

Afin d'assurer une bonne compréhension du public vis-à-vis des modifications mineures apportées au projet pendant sa phase d'instruction, certaines pièces objet de demandes de permis de construire ont été mises à jour. Ci-dessous un tableau récapitulatif :

Pièces faisant l'objet de la demande initiale de PC déposée le 3 janvier 2024	Pièce nécessitant d'une mise à jour
Pièce A - Demande de PC	Oui
PC1 - Plan de situation 1-25 000	Non
PC1 - Plan de situation 1-100 000	Non
PC1 - Plan de situation actualisé (pour complétude) avec accès envisagés	Non (Pièce déposée dans le cadre de la demande de complétude formulée le 29/01/2024)
PC2-Plan de masse des constructions	Oui
PC2-Plan de masse du projet	Oui
PC2-Plan de masse projet GLOBAL	Oui
PC2-Raccordement signé	Non
PC3-Plan de coupes	Oui
PC4- Notice décrivant le projet	Oui
PC5-Plan de façades et toitures	Oui
PC6&7&8 - Insertion paysagère	Oui (Seulement pour le PC n° N° 009 225 24 K0002)
PC16-4 - Bilan Concertation Préalable	Non
Pièce B - Etude d'Impact	Oui
Pièce B' - RNT de l'EIE	Oui
Pièce C - Volet Paysager	Oui
Pièce D - Etudes Spécifiques	Non

3. DES PIECES PRODUITES PENDANT LA PHASE D'INSTRUCTION

Par ailleurs, lors de la phase d'instruction des demandes de PC, deux phases importantes ont eu lieu : la phase de complétude des dossiers et la phase de consultation des services. Ces deux temps forts d'instruction, ont engendré la production des pièces supplémentaires (les avis et les réponses apportées par le porteur de projet). Ces nouveaux éléments ont été compilés dans deux dossiers et seront mises à disposition du public.